



Service Communication

Tél. : 04 77 43 97 78

Comité Syndical du SIEL

Séance du 19 mai 2008

Projet de compte-rendu de la réunion

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire
5 Rue Charles De Gaulle 42021 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. 04 77 43 89 00 - Fax 04 77 43 89 13 - e-mail : siel@siel42.fr - Site : www.siel42.fr

SOMMAIRE

1. Election du Président _____	3
2. Composition du Bureau Syndical _____	4
3. Election du Bureau _____	5
4. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 03 décembre 2007 _____	6
5. Synthèse des comptes-rendus des réunions du Bureau : 3 décembre 2007, 14 janvier, 14 février et 3 mars 2008 _____	6
6. Compte administratif (budget principal, budgets annexes : achat d'énergie et réseau de chaleur)	11
7. Budget supplémentaire (budget principal, budgets annexes : achat d'énergie et réseau de chaleur). _____	12
8. Bilan des acquisitions _____	13
9. Autorité concédante unique _____	13
10. Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable (SIADEP) au SIEL _____	13
11. Questions diverses _____	14

Le lundi 19 mai, à 16h30, s'est réuni, dans la salle l'Escale de Veauche, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Jacques Tessot, Doyen d'âge, puis sous celle de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M.Tessot constate que la majorité des Membres est présente.

Monsieur Louat, délégué de la commune de Veauche, est désigné secrétaire de séance.

1 – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jacques Tessot, délégué de la commune de Cervières et doyen de l'assemblée, préside la réunion pour l'élection du Président du SIEL.

Il précise que cette élection doit avoir lieu à bulletins secrets, le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés étant proclamé élu (majorité absolue au 1^{er} et au 2^e tour de scrutin ou majorité relative au 3^e tour). En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Il procède à l'appel des candidats à la Présidence du Syndicat.

Deux candidatures sont enregistrées : Monsieur Fournier, Président sortant, ainsi que Monsieur Dumas, élu de la commune de Saint-André d'Apchon et membre du Bureau sortant.

M. Dumas donne lecture d'une déclaration (cf. annexe1).

Monsieur Stéphane Martin, délégué de La Tour En Jarez, souhaite des informations sur le mode de fonctionnement de cette élection.

Madame Makareinis, Directeur Général des Services, indique que, dans le cadre d'un groupement de communes, l'élection du Président se déroule le jour de la réunion, et ensuite il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

M. Tessot donne ensuite la parole à M. Fournier, Président sortant.

A son tour, Monsieur Fournier prend la parole. (cf. annexe 2)

Monsieur Fournier indique que le Bureau se veut représentatif de la diversité du département de la Loire, avec pour la première fois l'arrivée de présidents de Communautés de Communes (CDC) ou de représentants de CDC, de petites, moyennes et grandes communes, des communes du nord et du sud du département. Les secteurs de l'ouest et de l'est sont également représentés.

Il précise que le SIEL a normalisé ses relations avec EDF et que les rencontres sont fréquentes notamment dans le cadre du contrôle des concessions.

Monsieur Fournier présente sa liste. (cf. annexe 3)

Monsieur Dumas rejoint la position de Monsieur Martin, délégué de la Tour en Jarez, sur le mode de fonctionnement des élections et rappelle qu'il aurait souhaité qu'au moment de la désignation des délégués, soit également demandé à ces délégués s'ils voulaient être candidats au Bureau.

Monsieur Dumas ajoute qu'une représentation géographique équilibrée dans le Bureau serait un « plus », avec 8 candidats pour le Roannais, 8 pour le Forez et 8 pour le Stéphanois.

Madame Muraszko prend la parole à son tour (cf. annexe 4) et présente une liste « Alternative SIEL ». Elle indique qu'en matière d'éclairage public et illuminations, seront amplifiés les efforts sur la maîtrise des consommations d'énergie. Concernant les missions de contrôle, sera renforcée l'attention sur le niveau des investissements réalisés.

Madame Muraszko précise que dans le domaine de la politique énergétique, des actions seront accentuées selon trois axes : maîtriser les dépenses énergétiques, positionner le SIEL comme un défenseur du service public de l'énergie, poursuivre et amplifier le développement des projets d'énergies renouvelables avec un objectif de développement économique local.

Madame Muraszko précise que la liste Alternative SIEL est candidate à la nomination des vice-présidents et des membres du Bureau Syndical mais que celle-ci s'abstient lors de la désignation du Président.

Madame Muraszko dénonce le processus de désignation et le cumul des fonctions de Monsieur Fournier.

Monsieur Jean Pierre Moal, délégué du Grand Roanne, fait référence à l'article 3 des statuts du SIEL et demande que soient élus les vice-présidents.

Mme Makareinis, Directeur Général des Services du Syndicat, informe l'assemblée que les vice-présidents sont élus lors de la première réunion de Bureau.

Monsieur Durieu, directeur adjoint du SIEL et responsable juridique, indique que les électeurs délèguent une fonction, celle du Président, et ensuite, confient des missions au Bureau dans son ensemble. Comme dans toute collectivité, il convient d'élire d'abord le Président, pour assurer l'exécutif, puis le Bureau. Il rappelle néanmoins que le règlement intérieur du SIEL, qui fixe toutes les règles de fonctionnement, doit être revu et adopté dans les six mois.

Monsieur Zilliox, Maire de Bessey, considère qu'il faut appliquer les statuts.

Monsieur Durieu donne une nouvelle explication et précise que le Président a une délégation totale. Il est élu pour assurer la mission d'exécutif.

Bernard Laget, Maire de Chateuneuf, précise que les explications données par Monsieur Durieu sur les statuts du SIEL sont très claires. Il témoigne du fait que le SIEL fonctionne de la même manière depuis 1989. Il ajoute que pour lui, il n'y a pas débat sur cette question.

Monsieur Dumas rappelle qu'il est favorable à la renationalisation des services publics.

Le débat étant clos, il est demandé à 19 délégués présents de bien vouloir se porter volontaires pour tenir les bureaux de vote et le bureau centralisateur et participer au dépouillement. Il est précisé qu'un agent du Syndicat assistera les membres de chaque bureau pour les fonctions de secrétariat.

Les Bureaux de vote sont constitués (cf. annexe 5)

Il est précisé les modalités pratiques d'organisation du scrutin :

- Les bulletins sont déposés sur les tables accompagnés d'enveloppes
- Les délégués inscrivent le nom du candidat qu'ils ont choisi sur les bulletins en utilisant l'isoloir s'ils le souhaitent,
- Ils se présentent au bureau de vote avec une pièce d'identité et pouvoirs éventuels,
- Ils votent puis signent la liste d'émargement.

Il est ensuite procédé au dépouillement dans les 8 bureaux de vote. Les résultats sont transmis au Bureau centralisateur qui remet une synthèse à M. Tessot, président de cette élection.

Monsieur Tessot donne le résultat de l'élection du Président.

Nombre d'inscrits : 361

Nombre de votants : 322

Nombre de bulletins blancs : 24

Nombre de bulletins nuls : 5

Suffrages exprimés : 293

Majorité absolue : 148

Ont obtenu :

M. Bernard Fournier : 168 voix (57.34%)

M. Gérard Dumas : 125 voix (42.66%)

Monsieur Tessot déclare M. Bernard Fournier élu Président du SIEL et l'invite à prendre place à la tribune.

2 – COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Suite à son élection, Monsieur Fournier remercie les délégués présents pour cette confiance renouvelée. Il précise que les derniers temps ont parfois été difficiles, notamment du fait des rapports avec les services de l'Etat. Il a été contraint de se déplacer de nombreuses fois pour rencontrer le Préfet de la Loire et le Ministère en charge des collectivités.

L'article 3 des statuts du SIEL stipule que le Comité désigne, parmi les délégués, un Bureau composé d'un Président, de 4 vice-présidents, de 2 secrétaires et de 20 membres.

Monsieur Fournier propose de conserver cette composition. Aucune voix ne s'élève contre.

3 – ELECTION DU BUREAU

Monsieur Fournier invite les délégués à procéder à l'élection du Bureau.

Madame Muraszko demande une suspension de séance et indique que deux personnes précédemment citées dans la liste Alternative SIEL se retirent, pour des raisons personnelles ou professionnelles. Il s'agit de M. Chomat et de M. Suzan.

Monsieur Khadraoui, élu de Neulise, souhaiterait avoir de plus amples informations en ce qui concerne le fonctionnement du comité, la fréquence et l'objet des réunions, les modalités pour se présenter comme candidat au Bureau Syndical.

Monsieur Fournier accorde une suspension de 10 minutes demandée par Madame Muraszko et rappelle que tout délégué peut être candidat.

Pour répondre à Monsieur Khadraoui, Monsieur Fournier précise que le Syndicat existe depuis 1950, et apporte quelques informations sur le fonctionnement général du SIEL (commissions géographiques, réunions de bureau et de comité...)

Madame Makareinis présente les compétences obligatoires électricité : renforcement et extension des réseaux, maîtrise de la demande en électricité et gaz.

Elle indique également que le Syndicat propose des compétences optionnelles comme l'éclairage public (maintenance et travaux d'éclairage public), le SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique).

Elle présente également la compétence « énergies renouvelables » (solaire, photovoltaïque...) et la cartographie informatisée. (cf. documents remis à chaque délégué dans le cartable).

Elle précise qu'entre juin et décembre, les services du SIEL rencontreront l'ensemble des collectivités pour effectuer un point sur les travaux et les études en cours et répondre aux différentes questions.

Monsieur Dumas rappelle que les dernières élections avaient eu lieu par vote par correspondance. Il souligne qu'avaient été réservés 8 sièges pour le roannais, 8 sièges pour le Forez et 8 sièges pour le Stéphanois.

Il indique également à ses électeurs qu'ils peuvent profiter de la suspension de séance pour venir le retrouver et proposer une liste.

Madame Muraszko indique ne pas souhaiter avoir la possibilité du panachage de listes.

Monsieur Fournier rappelle qu'il s'agit d'une disposition du code des collectivités territoriales et que cette dernière ne peut être supprimée.

Madame Muraszko présente une liste (cf annexe 6).

Les élections des membres du Bureau se déroulent dans les mêmes conditions que celles du Président avec 8 bureaux de vote et un bureau centralisateur.

Monsieur Fournier donne lecture des membres proposés par chaque liste (cf. annexe 7)

Il est procédé au scrutin puis au dépouillement.

Monsieur Fournier donne lecture des votes,

Nombre de votants : 306

Nombre de bulletins blancs : 15

Nombre de bulletins nuls : 12

Suffrages exprimés : 279

Majorité absolue : 141

et des résultats obtenus par candidats (cf annexe 8).

Madame Muraszko indique qu'elle conteste l'élection du Bureau Syndical. Elle précise qu'à aucun moment, il n'a été expliqué comment devait se présenter une liste. Madame Muraszko souhaite déposer un recours si l'élection n'est pas annulée ce jour.

Monsieur Fournier rappelle que le code des collectivités est très clair et qu'il peut y avoir des candidatures libres, des listes incomplètes et que toute personne avait la possibilité de se renseigner auprès des services du SIEL si besoin.

Madame Muraszko souligne qu'elle est une nouvelle élue et qu'elle aurait aimé connaître le processus des élections.

Monsieur Fournier précise que ces règles sont inscrites dans le code des collectivités et qu'il était possible de joindre les agents du SIEL sur des points techniques et juridiques de ces élections.

Monsieur Dumas soutient le recours envisagé par Madame Muraszko.

4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2007

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

5 - SYNTHÈSE REUNIONS DU BUREAU 3 DECEMBRE 2007, 14 JANVIER, 14 FEVRIER ET 3 MARS 2008

Monsieur le Président demande à Mme Makareinis, Directeur Général du SIEL, d'exposer une synthèse des comptes-rendus des réunions du Bureau intervenues depuis le précédent Comité. Un diaporama est présenté à l'assemblée qui résume l'ensemble des opérations décrites dans le dossier remis aux membres du Comité.

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS

a) Travaux programmés – Bureaux des 03/12/07, 14/01/08, 14/02/08 et 03/03/08

(pour un montant total TTC de 11 944 380 euros dont 7 118 165 euros à la charge du SIEL).

Réalisation d'opérations, du 03/12/2007 au 03/03/2008, pour un montant total de 12 M€, dont :

Renforcements et extensions	2 470 580 €
Dissimulation de réseaux	4 048 626 €
Eclairage public	5 329 494 €
Energie	95 680 €
TOTAL	≅ 12 M €

- **Desserte des écarts – Commune de Belmont-la-Loire** (Bureau du 3 décembre 2007) - **La Jasserie commune de la Valla-en-Gier** (Bureau du 14 janvier 2008)
- **Délégation à Monsieur le Président pour la gestion des travaux urgents** (Bureau du 3 mars 2008)
- **Subvention parlementaire pour la mise en valeur de l'église de Trelins** (Bureau du 3 mars 2008)

b) Actions en partenariat

- **Convention avec le PNRP (Parc Naturel Régional du Pilat)** (Bureau du 3 décembre 2007 et du 3 mars 2008)

Le Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP), étant un syndicat mixte ouvert, ne peut plus adhérer au SIEL qui est lui-même un syndicat mixte ouvert. Un travail de partenariat étant engagé depuis de nombreuses années sur le domaine énergétique, il s'avère nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités pratiques de cette collaboration. Un système de conventions est donc proposé.

Le Parc Naturel Régional du Pilat est signataire d'un protocole d'accord pour la mise en place d'un Programme d'intérêt général Energie, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique et énergétique

des Bâtiments (OPATB), pour les années 2007 à 2010. Le SIEL est partenaire de cette opération et interviendra pour améliorer les performances énergétiques de deux bâtiments communaux, de deux communes adhérentes du SAGE.

Le Bureau a autorisé la signature des conventions cadre 2008-2010, des conventions d'application annuelle et OPATB avec le PNRP et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces à venir.

- **Charte d'Inter Forêt Bois (IFB) 42** (Bureau du 3 décembre 2007)

Dans le cadre de son 25ème anniversaire, IFB 42 a sollicité les Collectivités de la Loire pour que 25 d'entre elles signent une charte qui a été élaborée au niveau régional par Rhonalpénergie-Environnement. Cette initiative a été couronnée de succès.

Les membres du Bureau ont autorisé Monsieur le Président à signer la charte avec Inter Forez Bois 42.

- **Adhésion de Saint-Etienne Métropole (SEM) au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE)** (Bureau du 3 décembre 2007) **et programme de travaux 2008** (Bureau du 14 janvier 2008)

Saint-Etienne Métropole désire adhérer à la compétence optionnelle "Service d'Assistance à la Gestion Energétique" pour son propre patrimoine. Compte-tenu de la nature du patrimoine de SEM, qui est constitué de bâtiments très importants, nécessitant une ingénierie spécifique (stade Geoffroy-Guichard, musée d'art moderne...) un programme de travail annuel sera défini en commun avec le SIEL, et validé par le Bureau du SIEL. Une convention annuelle déterminera les bâtiments concernés. Pour 2008 ceux-ci seront le Stade, à partir d'une étude existante et le Musée d'Art Moderne.

Le Bureau a accepté l'adhésion de SEM à la compétence SAGE et a souhaité valider le programme annuel de travail correspondant.

- **Convention SIEL – Conseil Général** (Bureau du 14 février 2008)

Dans le cadre de la mise à disposition de deux de ses agents auprès du SIEL, le Conseil Général de la Loire propose des conventions afin d'en préciser les modalités. Ces conventions de mise à disposition sont d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de deux fois.

Le Bureau a autorisé M. le Président à signer les conventions avec le Conseil Général de la Loire et a autorisé M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

- **Protocole « environnement » 2008-2010** (Bureau du 14 février 2008)

Le protocole « environnement » signé entre EDF et le SIEL doit être renouvelé pour les années 2008, 2009 et 2010. Les discussions avec EDF ont été menées par les vice-présidents, Mme Veillon, M. Odin et M. Dury sur la base d'un projet transmis par la FNCCR.

Les membres du Bureau ont autorisé la signature du protocole et ont autorisé Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir.

- **Convention SIEL / Loire Habitat / Cofathec Coriance / A.B.E.S pour la mise à disposition de la chaufferie commune de « La Chapelle » - commune de Andrézieux-Bouthéon** (Bureau du 3 mars 2008)

Le contrat de délégation du service public de production et distribution de chaleur sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon prévoit la mise à disposition auprès du concessionnaire, de la chaufferie «La Chapelle », appartenant à Loire Habitat. Cette chaufferie servira de chaufferie d'appoint-secours. Le concédant : le SIEL, le concessionnaire : Cofathec Coriance, le propriétaire de la chaufferie : Loire Habitat et l'exploitant : la Société A.B.E.S. signent une convention de mise à disposition.

Le Bureau a approuvé la convention et autorisé Monsieur le Président à la signer, ainsi que toutes pièces à venir.

B – SERVICE PUBLIC

a) Evolution des contributions (Bureau du 3 décembre 2007)

Depuis la modification des statuts, les participations financières des collectivités au budget syndical ne peuvent avoir lieu que sous forme de contributions. Les Bureaux des 8 septembre et 16 octobre 2006 se sont déterminés sur l'ensemble des contributions. Une révision annuelle de ces contributions est prévue et des évolutions, ajouts, et modifications sont nécessaires pour ce qui concerne les contributions relatives aux travaux sur réseaux, l'installation de panneaux solaires thermiques, et les réseaux de chaleur.

Les membres du Bureau ont approuvé le tableau récapitulatif des contributions pour l'année 2008.

b) Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) (Bureau du 3 mars 2008)

Le seuil minimum à atteindre pour pouvoir déposer un dossier de demande de CEE étant de 1 GWh, les communes ne pourront pas, pour la majeure partie d'entre elles, déposer de CEE. Les subventions de l'ADEME sont connues alors que le prix de vente des CEE ne l'est pas actuellement. Il semble donc plus prudent de garder la préférence pour ces premières. De ce fait, il est donc proposé que le SIEL liste les opérations non subventionnées par l'ADEME et réalisées dans les communes depuis le 1^{er} janvier 2006 (date de début d'éligibilité des actions pour la première période). Le syndicat déposera un dossier de demande de CEE, dans la mesure où le seuil de 1 GWh sera atteint. Deux types d'opérations sont à analyser : les opérations d'éclairage public et les opérations d'économies d'énergie et énergies renouvelables.

Les membres du bureau ont autorisé M. le Président à déposer les dossiers d'opérations pouvant prétendre à CEE auprès de la DRIRE, à réaliser toutes les opérations liées à la vente de ces CEE et à signer les conventions de répartition des CEE avec les collectivités concernées, et toutes pièces à intervenir.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

• Personnel

a) Régime indemnitaire (Bureau du 3 décembre 2007 et du 14 février 2008)

Conformément à l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, aux articles 87, 88, 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, il est proposé de reprendre le régime indemnitaire attribué au personnel du SIEL. La délibération harmonise l'ensemble du régime indemnitaire applicable à l'ensemble des agents rémunérés sur le budget du SIEL et prend effet au 1^{er} janvier 2008, en conséquence elle abroge les délibérations suivantes à compter de cette date : délibérations du 29 avril 1996, du 20 décembre 1996, du 2 avril 1999, du 24 février 2003, et 14 janvier 2005.

Le Bureau a approuvé le cadre du régime indemnitaire - les montants par métier - et autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

b) Bilan activité CGAS SIEL et convention 2008 (Bureau du 14 février 2008)

L'Assemblée Générale du CGAS-SIEL s'est réunie le 5/02/08. Le bilan au 31/12/2007 fait apparaître un solde créditeur de 6 408.93 €. Il est proposé un nouveau budget prévisionnel pour 2008 tenant compte des nouvelles perspectives d'activité. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2008 a donc été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du CGAS SIEL.

Le Bureau a pris acte du bilan d'activité du CGAS-SIEL pour l'exercice 2006/2007, a fixé le montant de la subvention pour l'exercice 2008 à 30 000 €, approuvé la convention à passer avec le CGAS-SIEL pour l'exercice du 1/01/08 au 31/12/08 et autorisé M. le Président à la signer.

c) Conventions de mise à disposition d'un agent du SIEL au Conseil Général et du Conseil Général au SIEL (Bureau du 3 mars 2008)

Dans le cadre de la mutation de Madame Nathalie PERRIN, une procédure a été définie entre le SIEL et le Conseil Général de la Loire et entre le Conseil Général et le SIEL afin de faciliter la période de transition pour les deux collectivités. Une convention précise les modalités de mise à disposition de cet agent auprès du SIEL.

Les membres du Bureau ont autorisé M. le Président à signer la convention de mise à disposition et autorisé M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

d) Contrat emploi environnement demande de subvention à la Région Rhône-Alpes (Bureau du 3 décembre 2007)

Par décision du 18 juillet 2005, le Bureau a sollicité la participation de la Région Rhône-Alpes pour mettre en œuvre des actions importantes dans le domaine énergétique sur le canton de Feurs. Cette demande de participation a débouché sur la signature, avec la Région, d'un contrat emploi-environnement, d'une durée de trois ans, pour la gestion de l'énergie avec la création d'un poste de chargé de mission au 1^{er} mars 2006. Sur demande du Bureau, une subvention a été accordée par la Région pour contribuer au financement de la première année de ce poste. Il est proposé de renouveler la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, pour le financement de la 2^{ème} et 3^{ème} année du poste de chargé de mission de l'énergie sur les communes du Canton de Feurs dans le cadre du contrat emploi-environnement, et d'inscrire les sommes correspondantes dans le budget du Syndicat.

Les membres du Bureau ont approuvé cette demande de subvention et autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

• Comptabilité – Finances

a) Abandons de projets (Bureau du 3 décembre 2007)

A plusieurs reprises (trois en 2007), des adhérents ont abandonné des projets, alors même qu'ils avaient délibéré pour concrétiser des équipements. L'annulation de ces engagements entraîne donc une perte sèche pour le budget du SIEL.

Les membres du Bureau ont décidé que si un membre délibère pour que le SIEL soit maître d'ouvrage d'un équipement, puis annule sa décision alors même que des études ont été réalisées, 100 % des frais restant à la charge du Syndicat soient facturés à l'adhérent concerné et ils ont autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

b) Rapport préparatoire au débat sur les orientations générales du budget 2008 (Bureau du 3 décembre 2007)

L'exercice budgétaire 2007 est le premier à intégrer sur son intégralité les nouvelles modalités de contributions des adhérents. Il permet de dégager les premières tendances sur le budget ainsi que les évolutions à surveiller pour les années à venir. Le mode contributif n'entraîne aucun ralentissement des engagements des adhérents.

Les membres du Bureau ont approuvé le rapport préparatoire au débat sur les orientations générales du budget 2008.

c) Indemnité de conseil allouée au receveur (Bureau du 3 décembre 2007)

Le Bureau a approuvé le versement d'une indemnité de conseil à Monsieur le Receveur Municipal, au taux de 100 % versée jusqu'à la fin de la mandature sauf en cas de mutation ou de décision nouvelle du Bureau et autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

d) Travaux d'investissement en régie 2007 (Bureau du 14 janvier 2008)

Il est précisé que trois ratios sont utilisés pour établir la part des dépenses imputables aux études réalisées par les agents du Syndicat avant travaux :

- Un ratio de frais de personnel (répartition des coûts entre les agents des services opérationnels et les autres agents du syndicat) s'applique aux dépenses de gestion courante administrative : fournitures de bureau, charges locatives, documentation générale, frais de timbres et téléphone.

- Un ratio de surface (prorata des surfaces utilisées par les agents effectuant les travaux en régie par rapport à l'ensemble des locaux du Syndicat) est appliqué aux charges de gestion courantes nécessaires au fonctionnement du bâtiment : eau, électricité assurances, nettoyage.

- Un ratio de facturation (au prorata des travaux réalisés) est utilisé pour affecter plus précisément les coûts directement imputables aux travaux en régie entre chaque service : carburants, entretien des véhicules, petit équipement, frais de mission, frais de formation.

Les membres du Bureau ont approuvé les ratios définis pour le calcul des travaux d'investissement en régie de l'année 2007.

e) Renouvellement de la ligne de trésorerie (Bureau du 3 mars 2008)

Une nouvelle consultation des organismes de crédit a eu lieu courant février pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 6 000 000 €. Treize établissements ont été consultés et six ont remis une proposition.

La proposition de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a été retenue.

Cette proposition a été adoptée par les membres du Bureau.

● Matériels et fournitures

a) Sortie d'inventaire du matériel informatique – Année 2006 (Bureau du 14 janvier 2008)

Il est proposé une procédure de réforme de matériels et de logiciels, inscrits à l'inventaire et aujourd'hui obsolètes ou hors d'état. Le recyclage et l'élimination des déchets issus des équipements hors d'usage seront confiés à une entreprise spécialisée, conformément à la réglementation en vigueur.

Les membres du Bureau ont approuvé la procédure de réforme pour le matériel et autorisé la réalisation des opérations budgétaires correspondantes.

b) Contrat de collecte du courrier avec la Poste (Bureau du 3 mars 2008)

Pour faciliter la gestion de la collecte quotidienne du courrier, il est proposé de conclure un contrat avec la Poste pour une mise en œuvre à compter du 10 mars 2008, pour un coût de 1 050 € HT.

Les membres du Bureau ont autorisé M. le Président à signer le contrat de collecte du courrier avec la Poste et autorisé M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

D – MARCHES ET COMMANDES

a) Chaufferies bois

- **Réalisation de chaufferies bois** – Communes de Chatelneuf (Bureau du 3 décembre 2007), Saint-Sixte (Bureau du 14 janvier 2008), CDC du Pays de St Bonnet Le Château (Bureau du 3 mars 2008)

Les communes ou CDC se sont prononcées sur le transfert de la compétence « production et distribution de chaleur » au SIEL ainsi que sur la mise en place d'une chaufferie automatique au bois pour assurer le chauffage de bâtiments communaux.

Le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie chaufferie et effectuera les demandes de subventions auprès de l'ADEME, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Loire.

Le SIEL restera ensuite propriétaire des chaufferies pendant 20 ans, en assurera l'entretien et la louera à la Commune.

Le Bureau a autorisé les demandes de subventions auprès du département de la Loire, de la région Rhône-Alpes et de l'ADEME pour la réalisation de ces projets et donné délégation à Monsieur le Président pour signer les marchés correspondants avec la ou les entreprise(s) retenue(s), ainsi que toutes pièces à intervenir.

b) Photovoltaïque

- **Réalisation de générateurs photovoltaïques** – Communes de Saint-Christo-en-Jarez (Bureau du 3 décembre 2007), Saint-Just-en-Bas (Bureau du 14 janvier 2008), Saint-Etienne-le-Molard (Bureau du 14 janvier 2008)

Les communes se sont prononcées pour le transfert de la compétence « Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » au SIEL. Des conventions de mise à disposition de la toiture seront passées avec les communes. Compte tenu de ces budgets prévisionnels qui ne dépassent pas 210 000 € HT, les marchés d'études et de réalisation pourront être passés en utilisant des procédures adaptées avec publicité pour les travaux.

Le Bureau a autorisé les demandes de subventions auprès de la région Rhône-Alpes et d'éventuels autres financeurs pour la réalisation de ce projet, adopté le lancement d'une consultation, pour la passation des marchés de travaux en utilisant la procédure adaptée avec publicité préalable et donné délégation au Président du SIEL pour mener les procédures de consultation et signer les marchés correspondants avec la ou les entreprise(s) retenue(s), ainsi que toutes pièces à intervenir.

c) Eolien

- **Schéma éolien départemental** (Bureau du 3 décembre 2007, du 14 janvier 2008 et du 14 février 2008)

Lors d'une réunion d'un groupe de travail, en Préfecture, le 11 décembre 2006, le SIEL a été chargé de rédiger le projet de cahier des charges pour réaliser le schéma éolien de la Loire qui vise à mettre à la disposition des collectivités les éléments nécessaires à la création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Il constitue également un outil d'aide à la décision pour les services de l'Etat chargés de l'instruction des demandes de création de ZDE.

Monsieur le Préfet a organisé une nouvelle réunion le 14 novembre 2007 avec le SIEL et les services de l'Etat : DRIRE, DDE, DIREN ainsi que l'ADEME, pour examiner leurs observations sur ce projet de cahier des charges et élaborer la version définitive.

Le groupe de travail éolien propose la création d'une société d'économie mixte (SEM) pour intervenir notamment dans les projets éoliens et qui aurait pour objet d'investir dans les opérations importantes d'Energies renouvelables, afin de garder une entière maîtrise publique dans ce domaine. Les bénéfices dégagés seraient utilisés pour mener des actions d'économies d'énergies.

Le Bureau a décidé de ne pas être maître d'ouvrage du schéma éolien départemental et a accepté le principe de la création d'une SEM. Il a autorisé Monsieur le Président à lancer l'étude et à signer toutes les pièces à venir.

d) Solaire thermique

- **Réalisation d'une installation solaire thermique pour le compte de la commune de Saint-Sixte** (Bureau du 14 janvier 2008)

La Commune de Saint Sixte s'est prononcée, lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2007, pour le transfert de la compétence « Production / distribution de chaleur : solaire thermique » au SIEL, pour la réalisation d'une installation solaire thermique destinée à la production d'eau chaude sanitaire de sa future auberge. Compte tenu de ce budget prévisionnel qui ne dépasse pas 210 000 € HT, les marchés d'études et de réalisation pourront être passés en utilisant des procédures adaptées avec publicité pour les travaux.

Le Bureau a autorisé une demande de subventions auprès du département de la Loire, de la région Rhône-Alpes et de l'ADEME pour la réalisation de ce projet, adopté le lancement d'une consultation, pour la passation d'un marché de travaux en utilisant la procédure adaptée avec publicité préalable, autorisé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre le SIEL et la commune, donné délégation au Président du SIEL pour mener la procédure de consultation et signer les marchés correspondants avec la ou les entreprise(s) retenue(s), ainsi que toutes pièces à intervenir.

- **Achat d'électricité pour l'éclairage public des communes en maintenance SIEL** (Bureau du 14 janvier et du 3 mars 2008)

La commission d'appel d'offres relative à l'attribution de l'accord cadre pour l'achat d'électricité pour l'éclairage public des communes en maintenance SIEL s'est tenue le 3 mars 2008. Une analyse des offres des quatre fournisseurs a été réalisée.

Les membres du Bureau ont approuvé les choix de la CAO, autorisé Monsieur le Président à signer les accords cadre avec l'ensemble des soumissionnaires pour chaque lot, à mettre les titulaires de l'accord cadre régulièrement en concurrence, par lots, en vue de l'attribution des marchés subséquents, à signer les dits marchés pour les lots 1 à 3 et signer toute pièce à intervenir.

E – LE SIEL SUR LE TERRAIN

- **Appel des enfants pour l'environnement « 2007-2008 » partenariat de Gaz de France** (Bureau du 3 décembre 2007)

Les élus du SIEL ont souhaité renouveler en 2007-2008 l'opération menée l'an passé en collaboration avec l'inspection d'académie, HELIOSE et le WWF. Gaz de France, partenaire national du Concours « Appel des Enfants pour l'Environnement », souhaite s'associer au SIEL, au WWF et à HELIOSE pour l'édition 2008 du concours départemental, par la signature d'une convention tripartite.

Le Bureau a approuvé cette convention et autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

F – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été listées dans le dossier remis aux membres du Comité.

Le Comité prend acte des décisions prises lors des réunions du Bureau du 3 décembre 2007, 14 janvier 2008, 14 février 2008 et 3 mars 2008.

6 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES : ACHAT D'ENERGIE ET RESEAU DE CHALEUR).

Monsieur le Président demande à M. Fara, responsable du service Administration Générale / Finances, de présenter les projets de comptes administratifs 2007, tels que résumés dans le dossier remis à chaque membre du Comité.

- Le compte administratif du budget principal relatif à l'exercice 2007 est soumis à l'assemblée.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- *approuve, à la majorité (0 contre, 21 abstentions) le Compte Administratif 2007,*
- *le déclare conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal.*

- Le budget annexe « groupement d'achat d'énergie » du compte administratif 2007 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 8 728,40 €.

Ce déficit est dû au fait que le paiement du solde pour le SIEL est intervenu en 2007, la situation s'équilibrant dans les exercices à venir du fait du fonctionnement sur des exercices complets.

Il est proposé d'en affecter la totalité à l'article 002 en dépenses de fonctionnement lors du budget supplémentaire 2008. Il est demandé au Comité Syndical de procéder à cette affectation.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- *approuve, à la majorité (0 contre, 22 abstentions) le Compte Administratif 2007 du budget annexe « groupement d'achat d'énergie »,*
- *le déclare conforme au compte de gestion de M. le Trésorier Principal Municipal.*

- Le compte administratif du budget annexe « réseau de chaleur » relatif à l'exercice 2007 est présenté à l'assemblée.

Les points marquants sont les suivants :

- Pour la section d'exploitation : en recettes on note la perception des premières contributions des adhérents au chapitre 75
- Pour la section d'investissement :
 - en dépenses : exercice marqué par l'aboutissement de projets de chaufferies bois-énergie, ce qui entraîne d'importantes dépenses d'investissement (1 457 553,05 € au chapitre 23) ainsi que des restes à réaliser en investissement à hauteur de 1 570 062,80 € pour ce même chapitre 23
 - en recettes : souscription d'un emprunt d'un million d'Euros et la perception des premières subventions relatives aux projets de chaufferies bois-énergie

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- *approuve à la majorité (0 contre, 18 abstentions) le Compte Administratif 2007 du budget annexe « réseau de chaleur »,*
- *le déclare conforme au compte de gestion de M. le Trésorier Principal Municipal.*

7 – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES : ACHAT D'ENERGIE ET RESEAU DE CHALEUR).

M. le Président demande à M. Fara, responsable du service Administration Générale / Finances de poursuivre la présentation par celle des budgets supplémentaires.

Monsieur Fara précise que le budget principal s'équilibre pour les inscriptions nouvelles et les reports :

- en fonctionnement à 4 412 854 € en dépense et en recettes,
- en investissement à 34 468 091,03 € en dépenses et en recettes.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve, à la majorité (0 contre, 20 abstentions) ce projet de Budget Supplémentaire 2008.

- Budget annexe : « groupement d'achat d'énergie »

Suite à l'examen du compte administratif 2007 du budget annexe « groupement d'achat d'énergie », il convient d'intégrer le résultat au budget supplémentaire 2008.

Ceci se traduit par les inscriptions suivantes (sachant que ce budget ne fonctionne qu'en section de fonctionnement).

Dépenses	+ 8 728,40 € à l'article 002
	- 8728 ,40 € à l'article 673

Le budget 2008 resterait ainsi équilibré à 2 200 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve, à la majorité (0 contre, 19 abstentions) les inscriptions portées au sein du budget supplémentaire « groupement d'achat d'énergie ».

- Budget annexe « réseau de chaleur »

Monsieur Fara indique qu'il est demandé au Comité Syndical d'inscrire 17 418, 86 euros à l'article 1068 du budget supplémentaire 2008.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve, à la majorité (0 contre, 16 abstentions) les inscriptions portées au sein du budget supplémentaire « réseau de chaleur ».

8 – BILAN DES ACQUISITIONS

Monsieur Fournier précise que la Loi n°95-127 du 8 février 1995, modifiée par la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative aux marchés et délégations de service public indique qu'un bilan des acquisitions et cessions des biens immobiliers, opérées par les établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes, est soumis chaque année à la délibération de l'organe délibérant et annexé au compte administratif de l'établissement concerné. Il y n'a eu, en 2007, ni acquisition ni cession opérée par le SIEL.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- approuve le bilan présenté qui sera annexé au Compte Administratif 2007 du budget principal du SIEL.

9 – AUTORITE CONCEDANTE UNIQUE

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que la loi sur l'Energie, du 7 décembre 2006, prévoit dans son article 33 que la fonction d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité doit être assurée à la maille départementale.

M. Fournier précise que les communes de La Chamba, La Chambonnie, St Etienne n'adhèrent pas, actuellement, au SIEL. Les communes de La Chamba et La Chambonnie adhéraient au Syndicat du Puy de Dôme. Le 15 décembre, le Comité Syndical du syndicat 63 a lancé la procédure de retrait de ces deux communes.

Les Conseils municipaux de La Chambonnie et de La Chamba ont délibéré début mai pour demander leur adhésion au SIEL.

Le Comité du SIEL doit se prononcer.

Les conseils délibérants des membres du Syndicat seront ensuite consultés. Si les deux tiers représentant la moitié de la population, ou la moitié représentant les deux tiers de la population sont favorables (ceux qui ne donnent pas d'avis dans les trois mois sont réputés favorables), le syndicat recouvre le périmètre fixé par le Préfet.

Concernant le cas de Saint-Etienne Monsieur Fournier ajoute qu'il a rencontré la nouvelle équipe municipale, notamment Messieurs Alain Peycel et Jean Claude Bertrand.

Les élus devraient se positionner prochainement, sur leur éventuelle adhésion.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- approuve, à la majorité (0 contre, 3 abstentions) l'adhésion des communes de LA CHAMBA et LA CHAMBONNIE au SIEL.

10 – ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SIADEP) AU SIEL

Monsieur Fournier indique que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable (SIADEP), dont le siège est à Pouilly sous Charlieu, a délibéré le 5 mars 2008 pour adhérer au SIEL.

Conformément à l'article 7 des statuts, l'adhésion d'un groupement de communes dont les membres adhèrent au SIEL doit être approuvée par le Comité Syndical, à la majorité des deux tiers, puis entériné par arrêté préfectoral.

M. le Président précise qu'il n'y a pas de consultation des conseils municipaux car il s'agit d'un nouveau syndicat composé de communes déjà membres du SIEL.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- approuve à la majorité (1 contre et 4 abstentions) l'adhésion du SIADEP au SIEL.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fournier indique qu'un nouveau Comité Syndical se déroulera en novembre ou en décembre 2008 voire en octobre si la ville de St-Etienne venait à adhérer au SIEL.

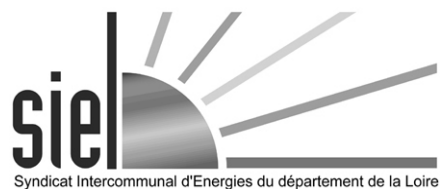
Mme Muraszko, déléguée de la commune de Saint-Chamond, indique qu'un recours sera déposé et réitère sa demande d'annulation de l'élection du Bureau.

Aucune autre observation n'est formulée.

Monsieur le Président constate la fin des débats, et remercie les participants.

La séance est levée à 21h15.

PJ : 8 annexes



Service Communication

Tél. : 04 77 43 97 78

Annexes

Comité Syndical du SIEL

Séance du 19 mai 2008

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire
5 Rue Charles De Gaulle 42021 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. 04 77 43 89 00 - Fax 04 77 43 89 13 - e-mail : siel@siel42.fr - Site : www.siel42.fr

Annexe 1

Gérard DUMAS, candidat à la Présidence du Syndicat Intercommunal d'Energies de la LOIRE, le 19 mai 2008 à Veauche

Mesdames, Messieurs les délégués
Chers collègues

Avant de vous exposer les raisons de ma candidature à la Présidence du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire, j'aimerais tout d'abord rapidement me présenter aux nouveaux élus de cette assemblée.

Je m'appelle Gérard Dumas, j'ai 48 ans, père de 3 enfants j'habite à St André d'Apchon près de Roanne, où je suis élu.

Président du syndicat des eaux de St André d'Apchon et Arcon, je participe à la vie de nombreuses structures associatives, syndicales ou politiques de notre département.

Délégué de ma commune depuis 1995, j'ai été élu au bureau du SIEL en 2001.

En 1982, j'ai été embauché comme monteur électricien à EDF-GDF centre Loire, alors entreprise publique nationalisée.

Suite aux différentes réorganisations engendrées par la privatisation des deux entreprises publiques, je suis rattaché aujourd'hui à l'entité commune des deux filiales ERDF et GrDF.

Pourquoi cette candidature ?

Parce que TROP c'est TROP et qu'il est temps de réagir :

Le cadre de l'union européenne a totalement bouleversé l'organisation du service public de l'énergie dans notre pays.

Tout ce qui avait été mis en place pour garantir un service public Républicain sur l'ensemble du territoire Français est remis en cause.

La loi de nationalisation du 8 avril 1946 est « enterrée ».

Souvenons-nous de ce que les pouvoirs publics à l'époque voulaient clairement affirmer :

« l'objectif essentiel du Gouvernement est de doter le Pays de l'équipement énergétique qui lui est indispensable. Pour cela il faut que la Nation redevienne maîtresse de ses installations de Gaz et d'Electricité parce qu'elle peut, seule, poursuivre des buts d'intérêt général. La réforme doit entraîner une réorganisation et une gestion des Industries Electriques suivant des méthodes industrielles et commerciales avec l'objectif exclusif de satisfaire les besoins du Pays en énergie. La souveraineté du peuple n'est plus absolue quand les services essentiels du Pays sont entre les mains des puissances d'argent et que leur pression peut s'exercer sur les Assemblées. La nationalisation élimine le groupe financier de la gestion et ne fait plus du profit l'objet essentiel de l'Entreprise. »

Soixante ans plus tard, ces justifications gardent leur entière pertinence.

Sur le terrain qu'en est-il aujourd'hui ?

Depuis le traité de Maastricht, en passant par le traité de Lisbonne ratifié au mépris du peuple Français, tous les usagers du gaz ou de l'électricité constatent :

- 1 La complexité des démarches administratives,
- 2 La multiplication des interlocuteurs, des fournisseurs, des producteurs, des traders...
- 3 Les interminables attentes au téléphone,
- 4 La fermeture des agences clientèle et d'exploitation EDF-GDF de proximité,
- 5 L'augmentation significative du coût des services, dont certains autrefois gratuits sont devenus payants,
- 6 L'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz sans précédent dans un marché concurrentiel où les bénéfices des groupes sont colossaux,
- 7 La remise en cause des tarifs réglementés, etc..... la liste n'est pas exhaustive....

Tout au long de mon dernier mandat, j'ai constamment œuvré pour que notre syndicat combatte cette politique européenne et ses conséquences néfastes pour la population, pour nos entreprises et pour nos communes. Je n'ai cessé de mettre en garde les élus et de les appeler à résister :

1°) Dès 2004, contre la constitution d'un groupement d'achat, fortement conseillé par Monsieur Belon, Directeur du SIEL qui jugeait opportun de s'engager sans attendre dans la concurrence, ce qu'aucun syndicat en France n'osait faire...

Heureusement, certains d'entre vous, ont choisi de résister et aujourd'hui ils bénéficient encore, soit du tarif régulé pour la totalité de leur consommation, soit pour une partie seulement s'ils ont adhéré à la compétence, « maintenance de l'éclairage public ».

En effet, il est bon de rappeler que dans le cadre cette compétence, le SIEL après être devenu l'acheteur « unique » a fait valoir son éligibilité. A en juger la renégociation qui vient d'avoir lieu récemment (début 2008) pour l'achat d'électricité éclairage public, l'addition a failli être très sévère + 40%. Il aura fallu une nouvelle intervention du Conseil de la concurrence sur le marché pour éviter le pire et limiter cette augmentation tous lots confondus à moins de 10%, ce qui est déjà beaucoup. Le seul lot tarif régulé ayant fort heureusement contribué à limiter celle-ci.

Pour ceux qui ont adhéré au groupement d'achat, il y a de grandes chances, que le moment venu, la surprise soit la même, voire pire !

Cette décision d'entraîner un grand nombre d'entre nous à faire valoir son éligibilité dès 2004 n'était, pour ma part, pas une erreur, mais bien la volonté politique d'une équipe à contribuer par son exemple local à l'ouverture des marchés de l'énergie imposée par l'Union européenne, donc à la fin des monopoles publics, à la fin de la péréquation tarifaire nationale, à la fin des tarifs réglementés.

2°) Le 8 septembre 2006, face au constat d'échec subit par les gros consommateurs, j'ai fait adopter à l'unanimité de notre bureau une motion pour demander que tout soit mis en œuvre pour stopper le processus de déréglementation européenne et pour ne pas ouvrir les marchés de l'électricité et du gaz aux clients domestiques. Cette motion a été portée au congrès de la FNCCR à Bordeaux par notre Président.

3°) Le 4 décembre 2006, lors du Comité Syndical à Saint-Bonnet-les-Oules, j'ai dénoncé l'attitude inacceptable du Président du SIEL, Monsieur Bernard Fournier qui, à peine un mois après avoir voté cette motion, votait au Sénat la privatisation de gaz de France. Ce jour-là, par ailleurs, j'ai invité l'assemblée à se prononcer pour ou contre la renationalisation d'EDF-GDF, et c'est seulement de quelques voix, dans des conditions très particulières, que le contre l'avait apparemment emporté.

Qu'en aurait-il été si le vote avait eu lieu à bulletin secret ?

Toutes ces mains levées pour la renationalisation d'EDF-GDF m'ont, je dois le dire, vivement encouragé à être aujourd'hui candidat.

4°) Enfin le 3 décembre dernier à Montrond-les-Bains j'ai encore rappelé les dangers qui pesaient sur les services publics en général, en indiquant d'ailleurs que chacun d'entre nous pouvait citer la fermeture ou la menace de fermeture sur son territoire, d'une agence EDF-GDF, d'une gare, d'une trésorerie municipale, d'une école, d'une maternité, d'un hôpital, d'une poste ou d'un tribunal.

J'ai cité la commission Attali qui voulait parachever ce qu'avaient commencé Joxe et Chevènement avec le regroupement des communes pour n'en laisser que 5000 à 6000 en supprimant les Sous-préfecture et les Départements.

Et j'ai conclu en posant la question : l'intérêt des populations dans tout cela, où est-il ?

L'Union européenne impose cette révision générale des politiques publiques et le secteur de l'Energie n'y échappe pas .

C'est pourquoi aujourd'hui plus qu'hier pour ceux qui résistent à cette politique ultra-libérale où seul les profits comptent, il nous faut nous organiser, travailler pour reconquérir tout ce que d'autres avant nous avaient su mettre en place et répondre aux nouveaux enjeux. Après il sera trop tard !

Il nous faut agir vite pour que le SIEL arrête d'être un laboratoire et ne soit plus l'organisateur d'un nouveau type de service public où les mots de solidarité et de péréquation tarifaire se limitent au mieux à l'échelle d'un département.

Attaché comme vous tous à ces valeurs et à la défense des intérêts de notre département, je peux vous assurer qu'avec ceux qui me soutiendront nous agissons sereinement dans le cadre de l'intérêt général et de la défense d'un vrai service public Républicain.

Je désire que cette candidature soit celle de toutes celles et de tous ceux qui veulent croire que les choses peuvent changer.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 2

Comité Syndical du SIEL - mai 2008

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les élus, chers collègues,

Ecoute, réactivité, diversité et développement durable. Par ces mots, j'entends témoigner de l'évolution du SIEL depuis ces dernières années.

En effet, votre syndicat d'énergie s'est donné pour mission d'être encore plus attentif à vos sollicitations et vous apporter des solutions dans les meilleurs délais.

La forte augmentation du nombre de projets menés avec vous et les nombreux retours d'expériences positifs soulignent bien cette concertation entre le SIEL et ses collectivités adhérentes. Parallèlement, le SIEL a su s'adapter aux évolutions réglementaires par la modification de ses statuts en 2006, en collaboration étroite avec les services de l'Etat.

Force de proposition en matière d'enfouissement de réseaux, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, le SIEL a renforcé le service « Energie ». Il a, entre autres, été initiateur de la démarche SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) proposée aux adhérents.

De même, la forte expansion des énergies renouvelables, que ce soit les réseaux de chaleur au bois ou encore l'énergie solaire, illustre parfaitement notre implication sur ces questions et l'appropriation de ces technologies par les territoires.

Le SIEL, c'est aussi informer et sensibiliser des publics divers. Nous pouvons par exemple citer l'édition de deux guides sur les économies d'énergie utilisés par les acteurs du logement social ; bailleurs, associations caritatives...

Autre aspect de notre engagement pour les plus défavorisés : le suivi de l'application du Tarif de Première Nécessité (TPN) en lien avec les travailleurs sociaux du Conseil général et des caisses d'allocations familiales.

Les plus jeunes ont aussi été à l'honneur avec l'organisation de l' « Appel des Enfants pour l'Environnement » en partenariat avec l'inspection Académique, HELIOSE et le WWF.

Enfin, l'ouverture du marché de l'énergie a rythmé nos actions de communication auprès de nos concitoyens depuis l'année 2007.

Mais, c'est bien avec vous, élus du département de la Loire, que nous comptons faire vivre et avancer le syndicat. La gouvernance constitue la colonne vertébrale de notre action. C'est pourquoi, nous avons multiplié les occasions de vous rencontrer lors des commissions géographiques, de visites de terrain, de journées d'information et par le développement d'outils comme le journal PleinSiel ou le projet d'Extranet.

Du dynamisme en perspective

Lors de la prochaine mandature, nous souhaitons poursuivre notre action de concertation avec les collectivités dans un souci constant de développement de l'économie locale de notre cher département :

- en continuant les dissimulations de réseaux dans le cadre d'aménagement de bourgs et de centres-villes ;
- en maintenant une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour un climat durable ;
- en multipliant nos actions d'information et de sensibilisation auprès des différents publics ;
- en vous impliquant encore plus largement dans la vie du Syndicat avec la mise en place de nouveaux groupes de travail d'élus !

Bernard FOURNIER
Président du SIEL

Annexe 3

LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR M. FOURNIER

M. Chambonnet (Rivas)
M. Chavanne (St Jean Bonnefonds)
M. Godard (Les Salles)
M. Odin (Genilac)
M. Pierremont (St Just en Bas)
(ces cinq premiers candidats sont membres du Bureau sortant)

M. Barjon (CDC Pays de St Bonnet le Château)
M. Gérard Couturier (Farnay)
M. Jean Jacques Couturier (St Haon le Vieux)
M. Danière (CDC Côte Roannaise)
M. Delomier (Vougy)
M. Essertel (St Sixte)
M. Freycenon (CDC du Pilat Rhodanien)
Mme Groslevin Esculier (Veranne)
M. Laget (Chateauneuf)
M. Leyreloup (Villars)
M. Merle (CDC Collines du Matin)
M. Mourier (St Priest en Jarez)
M. Pinel (Le Chambon Feugerolles)
Mme Rejony (St Romain d'Urfé)
M. Ribba (L'Hôpital Le Grand)
M. Rochette (St Galmier)
M. Rocle (Bully)
M. Rossetti (CDC de Perreux)
M. Vercherand (Cellieu)

Annexe 4

Déclaration de liste « ALTERNATIVE » SIEL

lue par Mme MURASZKO, déléguée de Saint-Chamond

Le SIEL est au service de toutes les communes urbaines et rurales qui délèguent l'organisation de leurs Services Publics de distribution de gaz et d'électricité.

Aujourd'hui 322 délégués se réunissent pour élire le Président et les 24 membres du bureau syndical.

L'enjeu est fort, la distribution du gaz et de l'électricité, le développement des énergies durables, l'entretien des équipements, déterminent les conditions de vie de nos concitoyens, l'avenir économique du département ainsi que celui des générations futures.

La population des 322 communes du département est très attaché aux services publics de proximité ; le SIEL en est un par délégation. Nous souhaitons répondre à cette forte attente et utiliser notre capacité d'investissement avec le souci permanent et prioritaire de la qualité de la fourniture, de l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement de notre territoire. A cet égard, la question de la répartition des maîtrises d'ouvrage avec notre concessionnaire devra être appréhendée sans tabou dans un souci de transparence et d'optimisation des ressources.

- Sur un plan général, nous voulons **créer au sein de notre syndicat un comité de choix** qui arbitrera en fonction de critères connus mais aussi réactualiser, dans le strict respect des textes en vigueur, la politique d'achat de travaux en utilisant tous les moyens en notre possession pour mieux en **assurer la maîtrise des coûts**.

- **En matière d'éclairage public et d'illuminations**, nous voulons amplifier nos efforts sur la maîtrise des consommations.

- En ce qui concerne la mission de contrôle de notre syndicat, nous voulons renforcer notre attention sur les niveaux d'investissement réalisés, les questions de sécurité et de fiabilité ainsi que la permanence du service public.

- **Dans le domaine de la politique énergétique**, nous voulons accentuer nos actions dans le domaine suivant trois axes principaux : d'abord, la maîtrise des dépenses énergétiques en privilégiant les actions économiquement et écologiquement rentable ; ensuite, **positionner le SIEL comme un défenseur du service public de l'énergie** en s'opposant à la logique dominante de marchandisation de l'énergie, en s'affichant comme partisan du maintien des tarifs régulés au-delà de 2010 et en renonçant à des aventures concurrentielles dont on sait qu'elles conduisent de fait à des augmentations de prix ; enfin, poursuivre en l'amplifiant le développement des projets d'énergie renouvelable en contribuant au développement de filière cohérente avec un objectif de développement économique local.

Nous ne devons pas nous faire confisquer notre développement durable en créant les structures utiles permettant de service à la fois les objectifs environnementaux partagés, l'économie de notre département mais aussi l'intérêt général des populations qui nous représentons.

Nous proposons un autre fonctionnement et une autre ambition pour notre syndicat afin d'en faire un puissant vecteur du développement de notre département dans le domaine de l'énergie. Créons ensemble le syndicat de demain, acteur incontournable du développement durable, dans un univers en mouvement qu'il ne nous appartient pas simplement d'accompagner.

C'est pourquoi notre liste est candidate à la nomination des Vice-Présidents et des membres du bureau syndical.

Nous nous abstenons lors de la désignation du Président. Par contre, nous dénonçons le processus de désignation. En effet, nous votons en premier lieu pour notre président et ensuite pour les membres du bureau. Nous dénonçons aussi le cumul des fonctions de M. Fournier qui ne lui permet pas d'être un Président du SIEL à plein temps.

Dans un souci de démocratie et de défense du service public, nous présentons une liste face aux candidats de M. Fournier pour les membres du bureau. En votant pour nous et notre projet de mandat, vous ferez du SIEL un puissant vecteur de développement de notre département par des services publics plus efficaces.

Annexe 5

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

Bureau centralisateur

Président : M. Louat
Assesseeur n°1 : M. Mottet
Assesseeur n°2 : M. Laget
Secrétaire : Angélique Lelièvre

Bureau de Vote n°1

Assesseeur n°1 : M. Souilliet
Assesseeur n°2 : M. Simon
Secrétaire : Corine Nebouy

Bureau de Vote n°2

Assesseeur n°1 : M. Ginot
Assesseeur n°2 : M. Morel
Secrétaire : Florence Mallein

Bureau de Vote n°3

Assesseeur n°1 : M. Poulard
Assesseeur n°2 : M. Rameau
Secrétaire : Mathilde Defour

Bureau de Vote n°4

Assesseeur n°1 : M. Coignet
Assesseeur n°2 : M. Sauvignet
Secrétaire : Olivier Venet

Bureau de Vote n°5

Assesseeur n°1 : M. Combi
Assesseeur n°2 : M. Bonhomme
Secrétaire : Sandrine Bourget

Bureau de Vote n°6

Assesseeur n°1 : M. Colombet
Assesseeur n°2 : M. Berger
Secrétaire : Aurélie Chapon

Bureau de Vote n°7

Assesseeur n°1 : M. Roche
Assesseeur n°2 : Mme Chaffange
Secrétaire : Marie Françoise Erba Ponce

Bureau de Vote n°8

Assesseeur n°1 : M. Pretre
Assesseeur n°2 : M. Dubourgnon
Secrétaire : Laurence Merle

Annexe 6

LISTE ALTERNATIVE SIEL PRESENTEE PAR MME MURASZKO
--

Mme Muraszko (St Chamond)
M. Garnier (Roche la Molière)
Mme Riamon (Grand Roanne)
M. Molleton (Boën)
M. Grenier (Sorbiers)
M Maurin (Roanne)
M. Genest (Mably)
M. Girin (Chausseterre)
M. Gernez (Charlieu)
M. Favier (La Ricamarie)
M. Duffy (Firminy)
M. Ploton (La Talaudière)
M. Dumas (St André d'Apchon)
Mme Rivollier (Mars)
M. Roure (Fraisses)
M. Tissot (St Marcel de Félines)
M. Bayon (Unieux)
M. Cesa (Bellegarde en Forez)
M. Besson (Montbrison)
M. Nely (Pouilly les Nonains)
M. Simon (St Etienne le Molard)
M. Sauvignet (St Marcellin en Forez)
M. Bazzara (Nervieux)
M. Khadraoui (Neulise)

Annexe 7

COMITE SYNDICAL DU SIEL - 19 MAI 2008

Listes de Monsieur FOURNIER et Madame MURASZKO

Liste Bernard FOURNIER	Communes	Liste Aimée MURASZKO	Communes
M. Chambonnet	Rivas	Mme Muraszko	St Chamond
M. Chavanne	St Jean Bonnefonds	M. Garnier	Roche la Molière
M. Godard	Les Salles	Mme Riamon	Grand Roanne
M. Odin	Genilac	M. Molleton	Boën
M. Pierremont	St Just en Bas	M. Grenier	Sorbiers
M. Barjon	CDC Pays de St Bonnet le Château	M Maurin	Roanne
M. Gérard Couturier	Farnay	M. Genest	Mably
M. Jean Jacques Couturier	St Haon le Vieux	M. Girin	Chausseterre
M. Danière	CDC Côte Roannaise	M. Gernez	Charlieu
M. Delomier	Vougy	M. Favier	La Ricamarie
M. Essertel	St Sixte	M. Duffy	Firminy
M. Freycenon	Maclas	M. Ploton	La Talaudière
Mme Groslevin Esculier	Veranne	M. Dumas	St André d'Apchon
M. Laget	Chateauneuf	Mme Rivollier	Mars
M. Leyreloup	Villars	M. Roure	Fraisses
M. Merle	CDC Collines du Matin	M. Tissot	St Marcel de Félines
M. Mourier	St Priest en Jarez	M. Bayon	Unieux
M. Pinel	Le Chambon Feugerolles	M. Cesa	Bellegarde en Forez
Mme Rejony	St Romain d'Urfé	M. Besson	Montbrison
M. Ribba	L'Hôpital Le Grand	M. Nely	Pouilly les Nonains
M. Rochette	St Galmier	M. Simon	St Etienne le Molard
M. Rocles	Bully	M. Sauvignet	St Marcellin en Forez
M. Rossetti	CDC de Perreux	M. Bazzara	Nervieux
M. Vercherand	Cellieu	M. Khadraoui	Neulise

Annexe 8

**COMITE SYNDICAL DU SIEL - 19
MAI 2008
Résultats des élections des membres du Bureau**

Liste Bernard FOURNIER	Communes	Résultats	Liste Aimée MURASZKO	Communes	Résultats
M. Chambonnet	Rivas	197	Mme Muraszko	St Chamond	83
M. Chavanne	St Jean Bonnefonds	195	M. Garnier	Roche la Molière	80
M. Godard	Les Salles	193	Mme Riamon	Grand Roanne	81
M. Odin	Genilac	192	M. Molleton	Boën	83
M. Pierremont	St Just en Bas	195	M. Grenier	Sorbiers	77
M. Barjon	CDC Pays de St Bonnet le Château	191	M Maurin	Roanne	79
M. Gérard Couturier	Farnay	193	M. Genest	Mably	79
M. Jean Jacques Couturier	St Haon le Vieux	195	M. Girin	Chausseterre	79
M. Danière	CDC Côte Roannaise	197	M. Gernez	Charlieu	78
M. Delomier	Vougy	198	M. Favier	La Ricamarie	79
M. Essertel	St Sixte	198	M. Duffy	Firminy	78
M. Freyzenon	Maclas	193	M. Ploton	La Talaudière	79
Mme Groslevin Esculier	Veranne	194	M. Dumas	St André d'Apchon	78
M. Laget	Chateauneuf	192	Mme Rivollier	Mars	84
M. Leyreloup	Villars	192	M. Roure	Fraisses	55
M. Merle	CDC Collines du Matin	196	M. Tissot	St Marcel de Félines	83
M. Mourier	St Priest en Jarez	196	M. Bayon	Unieux	79
M. Pinel	Le Chambon Feugerolles	197	M. Cesa	Bellegarde en Forez	77
Mme Rejony	St Romain d'Urfé	200	M. Besson	Montbrison	80
M. Ribba	L'Hôpital Le Grand	197	M. Nely	Pouilly les Nonains	59
M. Rochette	St Galmier	197	M. Simon	St Etienne le Molard	55
M. Rocles	Bully	196	M. Sauvignet	St Marcellin en Forez	59
M. Rossetti	CDC de Perreux	195	M. Bazzara	Nervieux	56
M. Vercherand	Cellieu	193	M. Khadraoui	Neulise	58

Autres	Communes	Résultats
M. Suzan	Bussièrès	13
M. Chomat	Aveizieux	18